**VILLE DE LINGOLSHEIM**

**EXPOSE SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020**

**Ordre du jour**

[Désignation du secrétaire de séance 2](#_Toc52888721)

[Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2020 2](#_Toc52888722)

[I. ADMINISTRATION GENERALE 2](#_Toc52888723)

[1) Adhésion à l’amicale des Maires de l’Ouest et du Sud de l’Eurométropole de Strasbourg 2](#_Toc52888724)

[2) Désignation d’un conseiller municipal pour siéger au Conseil de la Vie Sociale de l’IME Simone Veil 3](#_Toc52888725)

[II. AFFAIRES FINANCIERES 3](#_Toc52888726)

[1) Signature de la convention financière avec le conseil départemental pour le financement du terrain synthétique et de la mise en accessibilité du club house du tennis 3](#_Toc52888727)

[2) Subvention à Episode 3](#_Toc52888728)

[3) Subventions sociales 4](#_Toc52888729)

[4) Réduction du montant du loyer de chasse accordé à Monsieur Jules LOYZANCE 4](#_Toc52888730)

[5) Diminution des pénalités à l’entreprise Scherberich 5](#_Toc52888731)

[6) Admission en non-valeur 5](#_Toc52888732)

[7) Décision modificative n° 1 et intégration des résultats de l’exercice 2019 6](#_Toc52888733)

[III. AFFAIRES DU PERSONNEL 7](#_Toc52888734)

[1) Création de 3 emplois d’adjoints d’animation à 28 heures hebdomadaires intervenant en tant qu’animateurs volants (emplois non permanents) 7](#_Toc52888735)

[2) Création de 2 emplois à temps complet d’adjoint administratif intervenant en tant que Gestionnaire état civil/agent d’accueil (emplois non permanents) 7](#_Toc52888736)

[3) Création d’un 1 emploi de chargé de mission basé sur la grille indiciaire des attachés territoriaux à 15 heures hebdomadaires (emploi non permanent) 7](#_Toc52888737)

[IV. AFFAIRES TECHNIQUES 7](#_Toc52888738)

[1) Avis du conseil municipal sur le rapport annuel de l’EMS sur l’eau et l’assainissement 7](#_Toc52888739)

[2) Signature de la convention hivernage avec l’Eurométropole de Strasbourg 8](#_Toc52888740)

[3) Avis du conseil municipal sur l’ajustement du programme - Voirie, signalisation, ouvrages d’art, eau et assainissement de l’EMS pour l’année 2020 8](#_Toc52888741)

[V. POINTS DIVERS 9](#_Toc52888742)

[Accueil des élèves polytechnicien à Lingolsheim 9](#_Toc52888743)

[Mise à disposition de tablettes numériques aux membres du conseil municipal 9](#_Toc52888744)

[Projet de création d’un verger pédagogique sur le terrain Im Sand rue du Poitou avec Ophéa 9](#_Toc52888745)

## Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé de désigner comme secrétaire de séance Aymric KNEMP.

## Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Il est proposé au Conseil municipal d’approuver le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

Point adopté à l’unanimité

# ADMINISTRATION GENERALE

## Adhésion à l’amicale des Maires de l’Ouest et du Sud de l’Eurométropole de Strasbourg

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral a modifié les limites des cantons.

Tenant compte de cette réalité administrative et politique, les maires du secteur ont décidé de créer une nouvelle Amicale des Maires des communes du sud et de l’ouest de l’Eurométropole de Strasbourg, sachant que les statuts prévoient que toute commune membre de l’Eurométropole peut adhérer à l’association.

Cette amicale est aujourd’hui la seule à fonctionner au sein de l'Eurométropole, elle regroupe actuellement 20 communes.

Sont membres les communes du canton de Lingolsheim : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lipsheim, Oberschaeffolsheim, Osthoffen.

S’y rajoutent les 4 communes du nouveau canton d’Illkirch-Graffenstaden : Eschau, Illkirch, Ostwald et Plobsheim et plusieurs communes du canton de Hoenheim, Eckbolsheim, Lampertheim, Mundolsheim, Wolfisheim.

Dans la continuité de son adhésion à l’ancienne amicale crée en 1996 et comme chef-lieu de canton et commune la plus importante du canton de Lingolsheim, il est cohérent que la Ville de Lingolsheim y adhère.

L’article 2 des statuts précise les objectifs de l’Amicale :

* « La défense des libertés communales
* L’étude au point de vue économique, administratif, technique et financier de toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics
* De nouer entre ses membres des relations amicales
* De soutenir ses membres et les défendre au besoin contre toutes mesures arbitraires. »

Le montant de la cotisation pour la Ville de Lingolsheim est de 2379.60 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d’autoriser Madame le Maire à adhérer à l'amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg et à procéder au mandatement de la cotisation annuelle de l'Amicale des Maires des communes du sud et de l'ouest de l'Eurométropole de Strasbourg à compter de l'exercice 2020.

Point adopté à l’unanimité

## Désignation d’un conseiller municipal pour siéger au Conseil de la Vie Sociale de l’IME Simone Veil

L’Institut médico-éducatif Simone Veil situé à Lingolsheim a institué un Conseil de la Vie Sociale au sein de son établissement. Ce conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l’établissement. Il se réunit 3 fois par an.

Compte tenu de la proximité de l’IME avec l’école et le travail partenarial engagé avec la Ville, l’ARSEA souhaite qu’un représentant de la Ville siège au sein de cette instance.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant de la Ville au sein du Conseil de la Vie Sociale de l’IME Simone Veil.

Il est proposé au Conseil municipal la candidature de Martine FROMHOLZ.

Point adopté à l’unanimité

# AFFAIRES FINANCIERES

## Signature de la convention financière avec le conseil départemental pour le financement du terrain synthétique et de la mise en accessibilité du club house du tennis

La rénovation et restructuration de l’Espace sportif Joffre Lefebvre est un des chantiers majeurs de la Ville de Lingolsheim.

L’objectif de ces travaux est de fournir des sites modernisés aux associations et usagers, adaptés à tous les publics notamment aux personnes en situation de handicap.

Il a été particulièrement tenu compte du critère environnemental et ce d’être à la fois exemplaire dans le respect des normes mais aussi de faire plus en anticipant les futures évolutions comme le prévoit le Plan Climat de Lingolsheim.

Le projet global de l’Espace sportif Joffre Lefebvre s’élève à 3 750 000 €

Dans ce cadre, la Ville de Lingolsheim a déjà obtenu le soutien des collectivités partenaires qui ont participé au financement :

- L’Etat à hauteur de 200 000 €,

- De la Région Grand-Est pour 250 000 €,

- Du Conseil départemental pour 1 125 000 €.

Suite à de récentes discussions, le Conseil départemental a accepté d’apporter un financement complémentaire pour le terrain synthétique et la mise en accessibilité du club house du tennis pour un montant total de 112 270 €.

Avec ce financement du Conseil départemental, le coût du projet pour la ville s’élève à 2 062 730 €.

Ainsi, dans le cadre de notre partenariat avec le Conseil départemental, il est demandé à la commune de signer la convention financière fixant les conditions d’obtention de cette participation financière.

Il est proposé au Conseil municipal d’autoriser Madame le Maire à signer la convention financière avec le Conseil départemental.

Point adopté à l’unanimité

## Subvention à Episode

Dans le contexte sanitaire actuel, il a été impossible de mobiliser les associations pour distribuer le journal municipal. Pour faire face à cette situation, Madame le Maire a proposé que les élus réalisent cette distribution et reversent le montant à une association solidaire.

La distribution du Journal municipal a été réalisée le week-end du 27 septembre par les conseillers municipaux.

Comme convenu, il est proposé de verser en contrepartie de cet engagement une subvention d’un montant de 500 euros à l’association Episode.

Il est proposé au Conseil municipal d’allouer une subvention à l’association Episode d’un montant de 500 euros.

Point adopté à l’unanimité

## Subventions sociales

La Ville de Lingolsheim accentue sa politique dans le domaine de la santé. Ainsi, elle propose à ses habitants un système cohérent entre :

- des actions de prévention, c’est le cas par exemple pour le cycle des Conférence santé tout au long de l’année et pour le printemps 2021 avec l’organisation d’une future Journée de prévention avec des ateliers avec différents partenaires,

- des actions de soutien, par exemple le soutien aux associations qui proposent des activités Sport santé,

- une réflexion sur l’avenir avec l’élaboration d’un diagnostic de santé concernant le territoire de la commune de Lingolsheim programmé en 2021.

De même, elle est particulièrement attentive aux personnes en situation d’handicap :

* en ayant une politique active de mise en accessibilité des installations de la Ville, notamment sportives (travaux de mise en accessibilité du Club House du Tennis Club),
* en actualisant la charte « Ville handicap & perte d’autonomie »,
* en proposant des services adaptés aux différents types de handicap (Votre journal sonore).

Dans ce cadre, la commission solidarité active et santé qui s’est réunie le 17 septembre 2020 propose d’attribuer :

* + Une aide de **300 € à l’association INSULIB**

Cette association tiendra une conférence santé sur le diabète en décembre 2020 et propose d’organiser unecampagne de prévention du diabète à Lingolsheim en 2021.

* + Une aide **de 500 € au Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes** **GIAA**pour latranscription sonore du journal municipal de Lingolsheim à l’attention des personnes malvoyantes ou ayant une cécité.

Il est proposé au Conseil municipal d’attribuer

* + Une subvention de 300 € à l’association INSULIB
	+ Une subvention de 500 € au Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes GIAA

Point adopté à l’unanimité

## Réduction du montant du loyer de chasse accordé à Monsieur Jules LOYZANCE

Monsieur Jules LOYZANCE est titulaire d’un bail de chasse sur le territoire de Lingolsheim pour la période du 01/02/2015 au 01/02/2025 pour un loyer de 500 euros par an.

Le droit de chasse s’accompagne d’obligations et de contraintes pour le titulaire notamment la régulation du gibier et l’indemnisation des agriculteurs pour les dégâts occasionnés aux cultures par le gibier.

Depuis quelques années, la nature du gibier a fortement évolué avec une augmentation du nombre de sangliers sur le territoire au point que Lingolsheim a été déclaré par les services de l’Etat zone noire sanglier. Pour information, les sangliers ont pour l’année 2020 causé pour 6000 euros de dégâts qui, sans le bail de chasse qui nous lie à Monsieur LOYZANCE, seraient à la charge de la commune.

Dans ce contexte, Monsieur LOYZANCE a sollicité le 28 août 2020 une diminution du montant de son loyer de chasse à 100 euros par an.

Compte tenu de la mobilisation de Monsieur LOYZANCE pour réguler la population de sanglier à Lingolsheim, il est proposé de répondre favorablement à la demande.

Il est proposé au Conseil Municipal de réduire le montant du loyer de chasse de Monsieur LOYZANCE à 100 euros par an.

Point adopté à l’unanimité

## Diminution des pénalités à l’entreprise Scherberich

Dans le cadre du chantier de restructuration du Stade Joffre Lefebvre, l’organisateur du chantier a établi un constat de retard de 56 jours calendaires pour l’entreprise de gros œuvre Scherberich.

Dans le cadre du marché public, la pénalité applicable est de 400 euros par jour de retard soit un total de 33 600 euros.

Cette pénalité constatée par la maîtrise d’œuvre est due par l’entreprise.

L’entreprise sollicite la Ville pour réduire le montant des pénalités. A la vue des éléments fournis par l’entreprise et après un nouvel examen par la maîtrise d’œuvre, il est proposé de diminuer à 35 jours calendaires, le nombre de jours de retard et de réduire ainsi le montant des pénalités à 14 000 euros pour l’entreprise.

Pour arriver à ce constat, il a été tenu compte des éléments suivants :

* La dalle haute de l’entrée a été bétonnée le 20 décembre 2019, permettant le démarrage du séchage du béton. L’étancheur ne pouvant intervenir dans les 3 ou 4 semaines après bétonnage de la dalle, il y a lieu de retrancher les 14 jours des congés de fin d’année.
* L’édicule de l’ascenseur quant à lui a été achevé le 10 janvier 2020 et non le 17 janvier 2020. Il y a lieu de retrancher 7 jours.

Après avis de la Commission finances, attractivité et développement économique du 8 octobre, il est proposé au Conseil municipal de valider cette proposition et d’autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Point adopté à l’unanimité

## Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier a transmis deux états détaillés de 70 créances au total pour un montant de 21 870,25 € qu’il propose de faire admettre en non-valeur.

Il s’agit de titres émis sur les exercices entre 2012 et 2019 :

* 58 titres d’impayés de cantines dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite (40 €) ; montant total 1 171,48 €. L’admission en non-valeur de ces titres sera imputée sur l’article 6541
* 8 titres émis à l’encontre de particulier dont les dettes ont été effacées par la commission de surendettement ; montant total 1 157,52 €
* 4 titres émis à l’encontre d’entreprises qui ont fait l’objet d’un jugement de clôture pour insuffisance d’actifs ; montant total 19 541,25 €

L’admission en non-valeur de ces titres restant sera imputée sur l’article 6542 pour un montant total de 20 698,77 €

Les états détaillés des titres présentés en admission en non-valeur sont annexés au présent point.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

Sur le rapport et la proposition de la commission Finances, attractivité et développement économique,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l’instruction comptable et budgétaire M14

Vu les états des produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier,

Considérant que le recouvrement de certaines recettes communales du budget principal n’a pas pu être obtenu, alors que les procédures de poursuites ont été menées à terme mais se sont avérées inopérantes,

Considérant que Monsieur le Trésorier a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des sommes dues,

Vu l’avis de la Commission finances, attractivité et développement économique du 8 octobre,

Il est proposé au Conseil municipal d’accepter l’admission en non-valeur des titres des exercices 2012 à 2019 pour un montant total de 21 870,25 € et d’imputer comme suit :

* + Article 6541-01 - Créances admises en non-valeur, 1 117,48 € - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
	+ Article 6542-01 - Créances éteintes, 20 698,77 € - Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative.

Point adopté à l’unanimité

## Décision modificative n° 1 et intégration des résultats de l’exercice 2019

Cette DM n° 1/2020 nous permet d’intégrer les résultats et les reports d’investissement de l’exercice 2019 et de réaliser les modifications de dépenses et de recettes du budget 2020 enregistrées depuis le vote du budget primitif, en prenant en compte l’impact de la crise sanitaire.

Une synthèse sur l’impact budgétaire de la crise sanitaire est annexée à la présente délibération.

Pour rappel, le résultat a été constaté par le Conseil municipal en date du 11 février 2020 lors du compte administratif. Ce résultat doit être transcrit dans la présente décision modificative pour le même montant de **1 922 022.66 €**.

1. **Reprise des résultats et affectations du compte administratif 2019**

***Concernant le compte administratif 2019***

*En investissement :*

**Article 1068** Besoin d’investissement cumulé **3 676 007.07 €**

se décomposant comme suit :

001 solde cumulé négatif 2 522 657.07 €

+ les restes à réaliser (solde négatif reports 2019) 1 153 350.00 €

 3 676 007.07 €

**Article 002** Constat d’un résultat de fonctionnement reporté **1 922 022.66 €**

se décomposant comme suit :

Résultat de clôture cumulé 5 598 029.73 €

Le résultat de clôture d’investissement - 2 522 657.07 €

Le solde des restes à réaliser 1 153 350.00 € 1 922 022.66 €

1. **Prise en compte des dépenses et recettes supplémentaires au titre du budget 2020**

(Voir tableaux joints en annexe)

Il est proposé au Conseil municipal d’intégrer les résultats et les reports de l’exercice 2019 comme indiqué ci-dessus à l’occasion de cette décision modificative et d’adopter les modifications de crédits du budget 2020 en dépenses et en recettes indiquées dans les tableaux joints en annexe de la présente.

Point adopté à l’unanimité

# AFFAIRES DU PERSONNEL

## Création de 3 emplois d’adjoints d’animation à 28 heures hebdomadaires intervenant en tant qu’animateurs volants (emplois non permanents)

Depuis la rentrée, les services du Pôle Enfance sont confrontés à une mise en quatorzaine des agents d’animation pour suspicion de cas contact. Cette situation pose des problèmes de taux d’encadrement en périscolaire. Afin de ne pas restreindre l’accès au service pour les parents qui en auraient besoin, il est proposé de renforcer l’équipe d’animateurs avec le recrutement de 3 adjoints d’animation à 28 heures hebdomadaires qui interviendront pour pallier aux absences des animateurs à compter du 15 octobre 2020.

Point adopté à l’unanimité

## Création de 2 emplois à temps complet d’adjoint administratif intervenant en tant que Gestionnaire état civil/agent d’accueil (emplois non permanents)

Le pôle Service aux Usagers doit anticiper des mouvements de personnel. En conséquence, il est proposé de recruter 2 adjoints administratifs à temps complet sur des emplois non permanents à compter du 15 octobre 2020.

Point adopté à l’unanimité

## Création d’un 1 emploi de chargé de mission basé sur la grille indiciaire des attachés territoriaux à 15 heures hebdomadaires (emploi non permanent)

Le service gestion urbaine de proximité compte à ce jour 5 agents. La municipalité, pour répondre à ses engagements en matière de gestion de l’espace public et de tranquillité urbaine, a décidé de renforcer l’équipe.

Il interviendra dans le service à raison de 15 heures par semaine à compter du 15 octobre 2020.

Il est proposé au Conseil municipal la création des postes sus visés

Point adopté à l’unanimité

# AFFAIRES TECHNIQUES

## Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel de l’EMS sur l’eau et l’assainissement

Le Conseil de l’Eurométropole de Strasbourg a pris acte, par délibération du 25 septembre 2020, des rapports annuels 2019 portant sur :

- le prix et la qualité du service public de l’eau et de l’assainissement,

- le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets.

Les rapports annuels présentent les missions et objectifs des services Eau et Assainissement, Collecte et Valorisation des déchets et détaillent les indicateurs techniques et financiers de l’exercice 2019.

Ils sont librement consultés dans les mairies des 33 communes de l’Eurométropole de Strasbourg.

Ces documents doivent être portés à la connaissance de chacun des conseils municipaux de l’Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public de l’eau et de l’assainissement et du service public d’élimination des déchets.

Point adopté à l’unanimité

## Signature de la convention hivernage avec l’Eurométropole de Strasbourg

L’Eurométropole de Strasbourg exerce la compétence de viabilité hivernale. À ce titre, elle définit et coordonne l’ensemble des prestations de viabilité hivernale sur le domaine public eurométropolitain.

Ces interventions, pilotées par le service Propreté urbaine, sont réalisées en outre par des services techniques de certaines communes sous forme de convention de coopération.

Ces dernières permettent d’augmenter la capacité d’intervention sur le territoire et de renforcer la réactivité de l’action publique.

Les précédentes conventions contractualisées en 2014 sont arrivées à leur terme au printemps 2020.

Aussi, pour assurer la continuité de service pour la prochaine saison de viabilité hivernale, il est proposé au Conseil municipal d’autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention pour 3 ans.

La durée de la convention a été abaissée à 3 ans afin d’établir de nouvelles perspectives pour l’avenir dans cet intervalle.

Il est proposé au Conseil municipal d’autoriser Madame le Maire à signer avec l’Eurométropole de Strasbourg la convention pour la viabilité hivernale pour la période 2020-2023.

Point adopté à l’unanimité

## Avis du Conseil municipal sur l’ajustement du programme - Voirie, signalisation, ouvrages d’art, eau et assainissement de l’EMS pour l’année 2020

Par délibération en date du 25 octobre 2019, le Conseil de l’Eurométropole de Strasbourg avait approuvé le programme 2020 des projets sur l’espace public dans son domaine de compétence : voirie, signalisation, ouvrages d’art, eau et assainissement.

Cependant, pour certaines opérations, la concertation ou encore les études de détail ont entraîné la nécessité de modifier la conception initiale des projets et donc de changer les éléments de programme, le coût d’objectif, les emprises…

Par ailleurs, d’autres opérations sont devenues prioritaires suite à la connaissance de problèmes de sécurité, à la dégradation de l’état d’entretien des équipements, à l’obligation d’accompagner des projets initiés par d’autres maîtres d’ouvrage.

Le programme modifié concerne une opération qui nécessitent un complément de crédits :

* Rue du Maréchal Foch – 100 000 € pour un complément aux travaux d’eau

et deux opérations nouvelles :

* Rue des Tilleuls (réfection de la chaussée et des trottoirs, y compris les impasses) – 130 000 €
* Rue des Sports – 90 000 € pour un complément en accompagnement de la voirie pour les travaux d’eau

Il est demandé au Conseil municipal de donner un avis positif à la délibération du Conseil d’Eurométropole dont la liste des projets modifiés ou nouveaux est jointe en annexe.

Point adopté à l’unanimité

# POINTS DIVERS

## Accueil des élèves polytechniciens à Lingolsheim

La Ville de Lingolsheim apporte depuis plusieurs années son concours au partenariat avec l’Ecole Polytechnique coordonné par le Rectorat et le Département du Bas-Rhin. Ce partenariat consiste à accueillir des jeunes polytechniciens dans les collèges de Lingolsheim pour la réalisation de leur stage de formation humaine.

L’objectif de l’école est de créer en début de leur parcours de formation, une rupture sociologique, culturelle et géographique marquante, leur permettant de s’ouvrir humainement aux réalités des territoires.

Les Polytechniciens interviennent plus particulièrement dans des collèges. A ce titre, ils sont confrontés aux réalités spécifiques rencontrées par les élèves de ces établissements.

En parallèle, 30% de leur temps est dédié à la réalisation de projets et actions de soutien scolaire dans les associations des quartiers dans lesquels sont implantés les collèges.

A Lingolsheim, ils seront accueillis aux collèges Maxime Alexandre et Galilée du 28 septembre 2020 au 2 avril 2021. Ils interviendront aussi au CSC l’Albatros et à la Résidence seniors.

Pour ce faire, la Ville de Lingolsheim a monté un partenariat avec Alsace Habitat pour accueillir les jeunes polytechniciens à la Résidence séniors. Alsace Habitat mettra à disposition gratuitement un logement et la Ville financera les charges locatives.

## Mise à disposition de tablettes numériques aux membres du Conseil municipal

Comme annoncé lors du Conseil municipal du 9 juin 2020 par Madame le Maire, la Ville va mettre à disposition des tablettes numériques à chaque membre du Conseil municipal pendant la durée du mandat.

Cette initiative s’inscrit dans une démarche de suppression du papier. Lors du précédent mandat, une dotation de 50 euros par an était attribuée à chaque conseiller municipal pour les frais d’impression des documents préparatoires des conseils et des commissions.

## Projet de création d’un verger pédagogique sur le terrain Im Sand rue du Poitou

La municipalité a le projet d’aménager un verger école sur le terrain Im Sand, rue du Poitou.

L’aménagement débutera avec la plantation des premiers arbres fruitiers dans les prochaines semaines.

Aussi, un groupe projet va être mis en place pour piloter la mise en œuvre du verger pédagogique.